



## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS HOMMES

(Saison 2023/2024)

**ART 1** Le championnat de l'Orne est organisé en une seule division.  
Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe dans ce championnat.  
Chaque équipe devra se composer d'au minimum 4 joueurs.  
Le montant des engagements est fixé à 10.00 € par équipe.

**ART 2** Seuls les joueurs non classés, P12, P11, P10, D9 et D8 étant à jour de leur licence (licence enregistrée et payée au secrétariat de la Ligue) et apparaissant dans poona sont autorisés à participer aux rencontres.  
Tout contrevenant à cet article entraînera une amende pour son club pour chaque match joué et la perte de la rencontre pour son équipe (0/6).

**ART3** Seule sera considérée comme conforme une équipe qui sera en mesure de jouer 3 matchs de la rencontre (sinon forfait).  
En cas de WO en SH, il devra être affecté en priorité au SH n°3, un second WO au SH n°2.  
Le déroulement d'une rencontre est le suivant : 4 Simples Hommes et 2 Doubles Hommes.

**ART 4** Le championnat est organisé en journées.  
Les rencontres se dérouleront le vendredi soir.  
Les capitaines des équipes devront se mettre d'accord sur l'heure de la rencontre et communiquer ces informations au responsable de ce championnat.

**A défaut d'un accord entre les 2 capitaines, c'est le responsable du championnat qui fixera l'heure de la rencontre**

Si un club n'est pas en mesure de recevoir :  
Au cours des matchs « **aller** » inversion des matchs aller-retour  
Au cours des matchs « **retour** » le club concerné se déplace une seconde fois.

**Seules des circonstances exceptionnelles (intempéries, accident, travaux dans la salle) pourront entraîner un report de match. Le manque d'effectif n'est pas un motif de report.**

**ART 5** Si un joueur ou une joueuse se blesse au cours d'une rencontre, il ou elle peut être remplacé(e) par un joueur ou une joueuse présent(e) dans le gymnase et licencié(e) pour disputer le deuxième match.

**ART 6** Les résultats des rencontres doivent être communiqués par le capitaine de l'équipe hôte : Saisie dans l'outil badnet sur le site internet avant le dimanche soir 20h. En cas de souci avec badnet, contacter le responsable du championnat.  
La feuille de match doit être conservée par le capitaine de l'équipe hôte.  
Le non-respect de cette disposition entraînera une amende pour l'équipe concernée.

Ces délais doivent absolument être respectés afin que tous les licenciés aient une bonne visibilité des résultats et des classements.

**ART 7** Sanctions : les amendes sont fixées à :

10 € joueur en non-conformité/ par match joué.

10 € pour le retard dans la rentrée des résultats sur badnet

8 € forfait par match.

40 € pour forfait équipe sur une rencontre.

150 € pour 3 forfaits d'une même équipe dans la saison, avec forfait définitif pour le reste de la saison.

**ART 8** Un joueur ne peut disputer qu'une rencontre de championnat (régional ou départemental) par week-end

Il ne peut disputer qu'un simple par rencontre et deux matches au maximum.

La hiérarchie des joueurs en simple ainsi que de toutes les paires de doubles alignées est établie selon le nouveau règlement entré en vigueur le 1er septembre 2015. A classement égal la hiérarchie se fait à la moyenne CPPH.

Le non-respect des hiérarchies entraîne des sanctions et une amende.

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur, sont définis par la base de classement qui est consultable sur le site internet de la Fédération (Poona : <http://poona.ffbad.org>). Si un joueur dispute plus de 2 matchs dans une rencontre, son équipe sera déclarée perdante sur le score de 6 à 0.

**ART 9** Un joueur sera considéré comme titulaire d'une équipe s'il a disputé 2 rencontres avec son équipe dans sa division. Le non-respect de cette disposition entraînera la perte de la rencontre pour son équipe (0/6)

**ART 10** Pour chaque rencontre, le barème suivant sera appliqué :

**Match gagné : 1 Point**

**Match perdu ou forfait involontaire : 0 Point**

**Forfait volontaire : - 1 Point**

**Rencontre gagnée : 3 Points.**

**Egalité : 2 Points**

**Rencontre perdue : 1 Point**

**ART 11 Classement :** En cas d'égalité de points en fin de championnat les équipes seront départagées dans l'ordre par : le nombre de rencontre gagnée, puis le match average, set average, point average général. Le logiciel badnet fait ce calcul automatiquement.

**ART 12** Les volants : les matchs entre classés se joueront en plumes, entre non classés en plastique, entre un non classé et un classé au choix du classé.

Le club qui reçoit fournit les volants pour la totalité de la rencontre.

**ART 13** Pour tout problème concernant ce règlement interclubs, les capitaines d'équipe doivent contacter le responsable de la commission le plus rapidement possible.

**RESPONSABLE DE LA COMMISSION :**

Daphné LOISEAU

Tél : 06.63.60.96.17.

Email : [daphne.loiseau@live.fr](mailto:daphne.loiseau@live.fr)